

5.1.17. SILENT-BLOC SUSPENSION

SILENTBLOC : Bloc élastique, interposé entre deux pièces, destiné à absorber les bruits et les vibrations (on trouve des silentbloks au niveau du triangle, des tirants de suspensions, de la barre stabilisatrice ...).



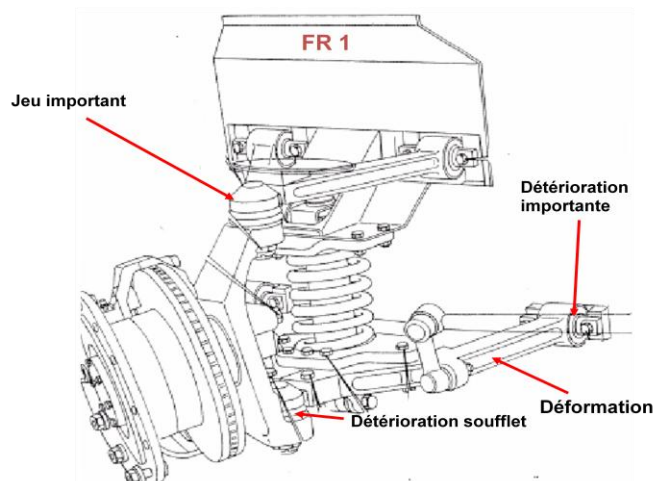
5.1.17.1. ETAT

5.1.17.1.1. **Détérioration importante** | R |

Rupture ou cassure d'un élément du triangle, corrosion perforante d'un élément.
Rupture d'une des pièces constituant la rotule ou l'articulation.
Rupture de la rotule avec son support.
Fixation ou étanchéité du soufflet dans le cas particulier des suspensions indépendantes (voir prescriptions particulières au point 5.2).

5.2. Prescriptions particulières

5.1.15, 5.1.16, 5.1.17 Dans le cas des autocars RENAULT FR1 et plus généralement dans le cas des suspensions indépendantes, l'examen depuis la fosse concernera les parties visibles, sans démontage, des rotules reliant les triangles de suspension aux pivots des roues avant. Compte tenu des modalités de la visite, l'état du soufflet de protection de ces organes et la détérioration de sa fixation conduira à un refus au point 5.1.15. (6) (7) 1 de la procédure.



5.1.17.1.2. **Détérioration notable** | S |

Déformation ou fissure d'une pièce du triangle entraînant une modification de la figure géométrique formée par les points d'articulation.
Absence ou desserrage d'au moins un élément d'assemblage.

5.1.17.1.3. Détérioration | O |

Observation à mentionner en cas de détérioration mineur d'un triangle de suspension ne rentrant pas dans le cadre des points 5.1.17.1.1. et 5.1.17.1.2.

5.1.17.2. FONCTIONNEMENT

5.1.17.2.1. **Jeu notable** | S |

Débattement sans contrainte excessive à un ou plusieurs points d'articulation ou aux rotules.
Absence de silentbloc.

5.1.17.2.2. Jeu anormal | O |

Observation à mentionner en cas de mauvaise fixation d'un triangle de suspension ne rentrant pas dans le care du point 5.1.17.2.1.